



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission sur la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par : American Association of University Women, Company of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, Defence for Children International, Girls Learn International, International Council of Jewish Women, International Federation for Home Economics, International Federation of Business and Professional Women, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco, Maryknoll Sisters of St. Dominic, National Council of Women of the United States, Pan Pacific and South-East Asia Women's Association, Salesian Missions, Salvation Army, School Sisters of Notre Dame, Sisters of Mercy of the Americas, Sisters of Notre Dame de Namur, Society for the Psychological Study of Social Issues, Society of Catholic Medical Missionaries, Soroptimist International, UNANIMA International, VIVAT International et World Federation of Methodist and Uniting Church Women, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Prenant note des nombreux engagements destinés à éliminer et prévenir toutes les formes de violence à l'égard des filles, le groupe de travail sur les filles a préparé la présente déclaration commune. Le Programme d'action de Beijing, section L, promet par exemple d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des filles, en traitant notamment les questions de violence, d'éducation, d'exploitation économique et d'attitudes et de pratiques culturelles préjudiciables. Il souligne la nécessité de dépasser les stéréotypes sexospécifiques dominants et de créer des environnements favorables dans lesquels les filles peuvent développer tout leur potentiel. Il promet de renforcer les familles et de promouvoir la participation des filles à leur propre vie et dans leur société. Enfin, il reconnaît qu'il ne peut y avoir de promotion de la femme si l'on n'accorde pas d'attention aux droits des filles.

D'autres engagements ont aussi été pris. Ils incluent des conventions, des protocoles, des rapports et des décisions. Malgré cela, les filles se voient refuser leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels, et font l'objet de comportements qui entravent leur développement physique, psychologique, spirituel, émotionnel et social. Nous attirons l'attention sur des travaux de recherche qui portent sur des victimes de violences prenant la forme de pratiques traditionnelles et néfastes, et de la traite de filles en vue de leur exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Filles manquantes du fait de la préférence pour les enfants mâles (foéticide des filles, infanticide, malnutrition et abandon) : en 2011, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que bien que l'on constate couramment un rapport de masculinité des naissances de 102:106, de nombreux documents font état d'un rapport de 130 hommes pour 100 femmes.

Filles victimes de mutilation génitale féminine : en 2010, l'OMS a indiqué que 100 à 140 millions de femmes environ avaient subi une mutilation génitale.

Filles contraintes à un mariage précoce : en 2011, le Population Research Bureau a indiqué que plus de 60 millions de filles avaient été mariées avant l'âge de 18 ans.

Filles assassinées au nom de l'honneur : le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) estime que 5 000 femmes sont assassinées chaque année par des membres de leur famille au nom de l'honneur. Des groupes de femmes au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est estiment que ce chiffre est plus proche de 20 000.

Filles victimes de la traite en vue de leur exploitation sexuelle à des fins commerciales : les données disponibles sont fondamentalement sujettes à caution du fait de problèmes méthodologiques et de l'absence de définition standard de la traite. En 2012, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a indiqué que 98 % des victimes de l'exploitation sexuelle étaient des femmes et que les enfants de moins de 18 ans représentaient 21 % du total.

Alors que la cinquante-septième session de la Commission sur la condition de la femme se réunit, parallèlement à la première Journée internationale de la fille, nous appelons les États Membres, les organismes des Nations Unies et nos partenaires de la société civile à continuer de centrer les débats sur ces pratiques

scandaleuses. La session offre aux États Membres une occasion unique pour rappeler les engagements qu'ils ont pris d'examiner les progrès et de mettre en place des partenariats significatifs afin de s'assurer que les filles ne soient pas victimes de discriminations et de violences. Nous attirons l'attention sur des conclusions de travaux de recherche qui documentent l'impact que les pratiques préjudiciables décrites ci-dessus ont sur la santé physique, procréative et mentale des filles. Des détails complets, y compris des références, sont présentés dans l'article suivant d'Yvonne Rafferty publié dans le *Journal of International Women's Studies*.

Taux plus élevés de mortalité infantile/de complications graves de la santé physique

Préférence pour les enfants mâles : outre les infanticides de filles, ces dernières souffrent de mauvaise santé du fait de l'accès privilégié à la nourriture réservé aux garçons (par exemple, les filles sont plus susceptibles d'être victimes d'insuffisance pondérale et d'anémie, alors que les garçons ont des régimes composés de davantage de nutriments essentiels).

Mutilation génitale féminine : outre les complications obstétriques, telles que les hémorragies post-partum et les décès (dus à des saignements excessifs et des infections, y compris des chocs septiques), les filles victimes de mutilations génitales présentent des niveaux d'infections chroniques plus élevés, des douleurs importantes, des ulcérations et des séquelles à long terme, y compris infections urinaires/de l'appareil génital et stérilité.

Mariage précoce et forcé : c'est dans le contexte de la santé sexuelle et procréative que les enfants mariées encourent le risque le plus important. Les décès liés à la grossesse sont la principale cause de mortalité chez les filles de 15 à 19 ans. Celles qui ont moins de 15 ans ont cinq fois plus de risques de décéder que celles qui ont plus de 20 ans. On estime à 70 000 le nombre de mères adolescentes qui décèdent chaque année parce qu'elles ont des enfants avant d'être physiquement prêtes pour la maternité. Selon le FNUAP, pour chaque jeune femme qui décède lors de l'accouchement, quelque 15 à 30 survivent mais souffrent de handicaps chroniques, le plus dévastateur étant la fistule obstétricale. En outre, les enfants nés de mères adolescentes présentent un risque accru de 50 % de décéder par rapport à ceux nés de mères ayant de 20 à 29 ans. Ils sont aussi plus susceptibles d'être prématurés, d'avoir un poids insuffisant à la naissance et de souffrir de malnutrition.

Exploitation sexuelle à des fins commerciales : des conditions difficiles, des maltraitements et des traumatismes persistants et extrêmes peuvent entraîner des blessures physiques directes (par exemple, os fracturés, ecchymoses, contusions, coupures et brûlures), des blessures physiques indirectes (par exemple, maux de tête chroniques, vertiges), de l'insomnie et des troubles du sommeil ou, dans les cas extrêmes, un homicide ou un suicide. Les abus de drogue et d'alcool sont aussi un problème et peuvent entraîner une overdose ou une addiction. Les recherches sur la violence sexuelle associée à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ont permis d'identifier des taux plus élevés de salpingites aiguës, de stérilité, de fistules vaginales, de complications liées à des grossesses non désirées, d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et de mauvaise santé procréative.

Taux plus élevés de VIH/sida

Les conséquences sanitaires préjudiciables associées au fait d'être une fille incluent un risque accru face au VIH/sida. Les données collectées sur les filles et les garçons par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2011 indiquent que dans les pays d'Afrique subsaharienne, les jeunes femmes de 15 à 24 ans ont de deux à quatre fois plus de risques d'être infectées par le VIH que les jeunes hommes. Les facteurs de risque incluent un accès limité à l'information et des rapports sexuels non protégés.

Mariage précoce et forcé : les filles qui ont leurs premiers rapports sexuels dans le mariage en tant qu'enfants mariées sont plus vulnérables au VIH/sida. Cela est notamment lié à un accès et un recours limités à des services et des informations sur la contraception et la santé procréative, et à une incapacité à négocier leur utilisation de peur de réactions violentes de leur époux. En Zambie, par exemple, 25 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans sont séropositives au VIH. Pour le Mozambique, ce taux est de 19 % (ces deux pays affichent une incidence élevée du mariage d'enfants).

Mutilation génitale féminine : il existe un risque d'infection à VIH lorsque l'on utilise le même instrument pour opérer cette mutilation sur plusieurs filles en même temps. Dans certains cas, les médecins traditionnels n'ont pas de formation de santé, ils ne pratiquent pas d'anesthésie et les instruments ne sont pas stérilisés.

Exploitation sexuelle à des fins commerciales : des taux plus élevés de VIH/sida (30 à 61 %) ont été recensés parmi les filles et les femmes qui ont été victimes de la traite pour exploitation sexuelle à des fins commerciales au Népal. Au Cambodge, 74 % des filles victimes de la traite étaient porteuses d'une infection sexuellement transmissible.

Séquelles plus graves sur la santé mentale

De nombreux travaux de recherche documentent le lien entre la violence sexuelle et physique sexiste et la santé mentale des filles (par exemple, le rapport de l'Institute of Medicine 2011 sur la violence à l'égard des femmes et des enfants). Des études mettent en évidence la violence physique et sexuelle excessive liée au mariage précoce et forcé, aux crimes d'honneur et à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, y compris l'impact de ces pratiques sur la santé mentale des filles.

Mutilation génitale féminine : au Sénégal, les taux de troubles post-traumatiques sont nettement plus élevés chez les filles qui ont subi des mutilations que les autres (30 % contre 0 %). Les filles qui ont été victimes de mutilation génitale sont aussi beaucoup plus susceptibles que chez les autres de présenter d'autres désordres psychiatriques (48 % contre 4 %). Globalement, 90 % des filles mutilées décrivent des sentiments d'impuissance, d'horreur, de peur intense et de douleur aiguë.

Exploitation sexuelle à des fins commerciales : les symptômes psychologiques constatés chez les enfants qui ont fait l'objet de violences liées à la traite peuvent être comparés aux réactions psychologiques identifiées chez les victimes de tortures. Au Népal, par exemple, les femmes et les filles ayant fait l'objet de la traite présentent des niveaux plus élevés d'angoisse (98 %), de dépression (100 %) et de troubles post-traumatiques (30 %). En Israël, des troubles post-traumatiques ont été

diagnostiqués chez 17 % d'entre elles, 47 % avaient envisagé un suicide et 19 % tenté de mettre fin à leurs jours. En Europe, les filles et les femmes victimes de la traite présentent des symptômes de dépression (98 %), d'angoisse (97 %) et d'hostilité (95 %) – par rapport à un échantillon de femmes et de filles qui n'ont pas subi un tel traitement. En outre, 39 % ont déclaré avoir récemment eu des pensées suicidaires et 57 % répondaient aux critères définissant les troubles post-traumatiques. Une dernière étude s'est intéressée à l'association entre le vécu des filles et des femmes et les symptômes des troubles mentaux communs en Belgique, en Italie, dans la République tchèque et au Royaume-Uni. Globalement, 77 % d'entre elles présentaient de possibles troubles post-traumatiques, d'autres déclaraient des niveaux élevés de dépression (55 %) ou d'angoisse (48 %).

Recommandations

Criminaliser les infractions et appliquer davantage les lois : les États Membres qui ne qualifient pas les pratiques traditionnelles ou culturelles préjudiciables et tous les autres actes de violence à l'égard des filles (y compris la traite pour l'exploitation sexuelle à des fins commerciales) comme des infractions pénales doivent immédiatement adopter des lois dans ce sens et garantir leur application.

Fournir des ressources et des financements pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles : les États doivent élaborer des budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes qui allouent des fonds pour : a) des programmes axés sur la santé physique et mentale des filles, couvrant notamment les questions liées à l'adolescence et au VIH/sida; b) une éducation primaire, secondaire et supérieure; et c) des programmes visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des fillettes, y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables et la violence sexuelle.

Promouvoir la participation, la visibilité et l'autonomisation des filles : il faut élaborer des stratégies pour autonomiser les filles afin qu'elles puissent faire face à la violence, faire entendre leur voix, avoir une meilleure opinion d'elles-mêmes, plaider pour leurs droits de l'homme et adhérer à leur culture. Il est vital de faire participer activement les filles et de respecter leurs opinions sur tous les aspects de la prévention, de la lutte contre et du suivi de la violence sexuelle à leur égard, en prenant en compte l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Sensibiliser et promouvoir l'engagement communautaire : il faut redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination contre les filles – laquelle est profondément ancrée et se situe à l'origine de la violence sexiste. Des travaux de recherche ont découvert que les campagnes d'information et médiatiques constituent des stratégies efficaces pour sensibiliser davantage, lutter contre la discrimination, faire participer les hommes et les garçons, et éliminer la victimisation des filles.

Collecter, analyser et diffuser des données sur les filles : une institutionnalisation de la collecte de données (ventilées par sexe, âge, situation socioéconomique, race et ethnicité) dans des domaines clefs – notamment la santé, l'éducation, l'emploi et la protection – facilitera une intégration de la problématique hommes-femmes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes gouvernementaux, et l'établissement de comparaisons entre les pays et les communautés.

Recenser et partager les meilleures pratiques : les États doivent recenser, partager et promouvoir des politiques et des pratiques efficaces qui se fondent sur des approches tenant compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme pour lutter contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables. Les stratégies identifiées comprennent une amélioration des solutions économiques, des incitations pour partager le patrimoine avec les femmes, les filles et les sœurs, une éducation, une législation applicable, une formation aux droits de l'homme et des réseaux efficaces d'organisations locales.

Garantir l'accès à une éducation et une scolarisation comme composante impérative des droits de l'homme : des approches efficaces pour parvenir à l'égalité des sexes doivent promouvoir la compétence et la résilience des filles et intégrer leur autonomisation économique, politique et sociale aux programmes d'éducation et aux formations à l'emploi pour les préparer à leurs rôles essentiels au sein de leurs familles et communautés. Les filles instruites sont mieux informées sur les risques pour la santé, tels que le VIH/sida. Des niveaux plus élevés d'instruction sont aussi liés à des niveaux plus faibles de mariage d'enfants et à une opposition plus forte aux mutilations génitales féminines.
